

# REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

## DU CONSEIL MUNICIPAL

2025/078

Nombre de Conseillers en exercice : 15 présents : 9 votants : 13

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre décembre, le Conseil Municipal de la Commune de CUSSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Chapiteau de la Fontanelle, sous la présidence de Monsieur Dominique CHAMBON, Maire.

Date de convocation de l'Assemblée : le vingt-huit novembre deux mille vingt-cinq.

Présents : D. CHAMBON, R. GRENOUILLET, J. LEFORT, A. RAVET, R. DUFOUR, F. TOMAS, M. CERQUEIRA, D. JARDIN, B. DESCUBES

Excusés ayant donné pouvoir : F. GAILLARD, S. SAINTE-CATHERINE, V. TAILLEMAUD, S. TOUREAU

Absente(s) (sans procuration) : D. THOORIS, P. REY

Secrétaire : Josiane LEFORT

### OBJET : BUDGET LES NENUPHARS : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Pour rappel, Madame DAUGE souhaite acquérir le lot 5 et une bande de terrain au Lotissement « Les Nénuphars ». Cette future acquisition a entraîné le déplacement d'un compteur et l'intervention d'un géomètre. Afin de régler ces factures, il est nécessaire de prendre une décision modificative pour ouvrir des crédits.

Il est donc nécessaire de réaliser une décision modificative, en constatant les écritures suivantes :

#### DM 1

(voté au niveau de chapitre, montants HT)

#### FONCTIONNEMENT

DÉPENSES					RECETTES				
article	contrôle	intitulé	observations	montant	article	intitulé	observations	montant	
002	002	résultat fonct. reporté	déficit	-	002	résultat fonct. reporté	Excédent		
6045	011	prestations		750,00 €					
605	011	travaux		1 661,00 €					
65888	65	régul centimes TVA			7015	vente terrains aménagés	vente parcelles (par D c liaison, op réelle)	1 175,20 €	
66111	66	intérêts emprunt			71355-042	variation terrains aménagés	constatation stock final (par D 3555)	-1 022,63 €	
71355	042	variation terrains	Annulation stock initial		757361	subvention exceptionnelle		2 258,43 €	
				TOTAL 2 411,00 €	75888	régul centimes TVA			
							TOTAL	2 411,00 €	

#### INVESTISSEMENT

1641	16	emprunt	remboursement capital		3555-040	terrains aménagés	Annulation stock initial	
168748	16	avance	rest av remboursable du budget ppal		168748	avance		
3555	040	terrains aménagés	constatation stock final (par R 71355)	-1 022,63 €	001	résultat inv reporté	excédent	
				TOTAL -1 022,63 €				TOTAL -

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants:

ADOPE l'intégralité du contenu de la décision budgétaire modificative n°1 du budget Les Nénuphars

AUTORISE le Maire à signer les documents correspondant pour permettre la mise en application de la présente décision

Fait et délibéré en Mairie de CUSSAC  
Le 04 décembre 2025

Le Secrétaire de séance,



Josiane LEFORT

Le Maire,



Dominique CHAMBON



Affichée le : 17/12/2025

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, via [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le 15 décembre 2025  
Le Maire, Dominique CHAMBON

